



# Meilleures pratiques en matière de formation des juges et des procureurs

Catégorie de la pratique: évaluation des besoins de formation

Type de pratique: pratique prometteuse

Pays: Belgique

Avril 2014

<b>Intitulé de la pratique</b>	Analyse des lacunes en matière de formation
<i>Principales caractéristiques</i>	<p>En <b>Belgique</b>, l'Institut de formation judiciaire a mis au point une matrice de compétences à utiliser dans le cadre de l'évaluation des besoins de formation au niveau opérationnel.</p> <p>Tout d'abord, les avis des présidents de juridictions et des procureurs généraux ont été collectés sur les compétences actuelles et futures des juges, des procureurs et du personnel judiciaire travaillant dans leurs juridictions ou bureaux.</p> <p>Ensuite, il a été demandé au ministère belge de la justice et au Conseil supérieur de la justice d'évaluer ces niveaux de compétence attendus. Puis, sur cette base, l'Institut de formation judiciaire a comparé les compétences actuelles avec les compétences requises. Le résultat de cette analyse pourrait révéler des lacunes qui détermineraient les domaines particuliers sur lesquels la formation devrait se concentrer.</p> <p>Le plan prévoit qu'une telle analyse soit menée au cours des quatre à cinq prochaines années.</p>
<i>Coordonnées de l'institution</i>	<p>Institut de formation judiciaire (IFJ) Avenue Louise, 54 1050 Bruxelles Belgique Téléphone: + 32 2 518 49 49 Fax: + 32 2 518 49 79</p>

	Courriel: <a href="mailto:info@igo-ifj.be">info@igo-ifj.be</a> Site internet: <a href="http://www.igo-ifj.be">http://www.igo-ifj.be</a>
<i>Autres commentaires</i>	<p>Même si chaque institution de formation des magistrats dans l'Union européenne a mis en œuvre son propre système d'évaluation des besoins de formation, certaines idées particulièrement intéressantes ont été recueillies dans le cadre de la présente étude.</p> <p>Cette analyse pourrait être considérée comme une <b>PRATIQUE PROMETTEUSE</b> méritant d'être suivie de près.</p> <p>Nous avons également constaté que cette pratique présente des aspects positifs liés au niveau accru de participation des présidents de juridictions et des procureurs généraux au processus d'évaluation des besoins de formation, qui a désormais lieu à un niveau systémique organisationnel (juridictions et parquets).</p>

Source: *Projet pilote – Formation judiciaire européenne: «Lot 1 – Étude sur les bonnes pratiques en matière de formation des juges et des procureurs»*, réalisée par le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ)